

Bulletin du Conseil communal

N° 12



Lausanne

Séance du 12 février 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 2 février 2016

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 2 février 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire**Deuxième partie**..... 476**Communication – Dépôt**Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » 476**Interpellation urgente de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne, les 'Champions' du déficit !! »**

Développement photocopié..... 476

Discussion 477

Réponse de la Municipalité..... 477

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Questions pour des 'Champions !' »

Développement photocopié..... 480

Discussion 480

Réponse de la Municipalité..... 481

Interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Champions ! Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? »

Développement photocopié..... 487

Discussion 488

Annexe

Liste des membres du Conseil communal 2011-2016. Mise à jour : 20 janvier 2016 497

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Matthieu Carrel, Valentin Christe, Thérèse de Meuron, Alice Genoud, Anne-Lise Ichters, Evelyne Knecht, Gaëlle Lapique, Manuela Marti, Sophie Michaud Gigon, Johan Pain, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres présents 87

Membres absents excusés 13

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Lausanne, le 2 février 2015

(Signé) *Léonore Porchet*

Interpellation urgente de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne, les 'Champions' du déficit !! »

Développement photocopié

Développement

En date des 20, 21 et 22 novembre 2015 s'est tenu la manifestation « Champions ! », à notre connaissance sous la responsabilité de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud. Ce spectacle visait une occasion unique de voir s'enflammer le cœur de la capitale olympique et montrer que le Comité international olympique et les fédérations sportives sont les bienvenus à Lausanne. Il se voulait encore un remerciement au CIO après l'attribution à Lausanne des Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020. Au final, le succès escompté par cette manifestation n'a de loin pas été atteint.

En date du 24 novembre 2015, j'ai interpellé le Municipal des sports concernant la prise en charge d'un éventuel déficit. Dans sa réponse, l'intéressé nous faisait savoir que tout débat était inutile avant de disposer du décompte final de cette manifestation.

Avant même que le Conseil communal ne dispose du décompte de ce spectacle, la presse de ces derniers jours laisse entendre que le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne devront prendre à leur charge un déficit supérieur à 1 million de francs.

Questions à la Municipalité :

1. D'un point de vue juridique, qui porte la responsabilité de cette manifestation ?
2. Qui porte la responsabilité du programme, du choix de la date et de la gestion du budget de cette manifestation ?
3. En fonction des dates choisies et des risques encourus au niveau de recettes aléatoires, pourquoi une telle prise de risque n'a-t-elle pas fait débat avant la manifestation ?
4. Si l'information est correcte, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne vont prendre en charge le déficit. Quelle sera la participation de la Ville et sur quel budget ce montant sera-t-il pris ?

5. La Municipalité peut-elle donner toutes les garanties au Conseil communal que l'ensemble des règles de gestion ont été respectées dans ce dossier ?

Discussion

M. Philippe Ducommun (UDC) : – En préambule, je tiens à préciser que l'UDC Lausanne n'est de loin pas contre la présence du CIO à Lausanne ni contre les différentes manifestations sportives organisées dans la capitale vaudoise. Pour ma part, membre de la Commission consultative des sports, j'ai développé et soutenu divers projets sportifs tant au niveau communal que cantonal. L'interpellation déposée ce soir est plutôt en relation avec la forme – l'organisation de la manifestation en question – que le fond. Les explications du municipal en charge des Sports, rapportées ce jour dans la presse, ne nous satisfont pas et nous confortent dans la volonté de poser certaines questions.

A notre connaissance, aucune contrepartie n'était envisagée ou demandée par le CIO dans la candidature de Lausanne aux Jeux olympiques de la jeunesse 2020. De plus, annoncer ouvertement qu'aucune subvention sportive ne pourrait être attribuée cette année démontre, une fois de plus, la gestion cavalière de la Municipalité de gauche, qui sied à merveille au municipal des sports, au vu de ses déclarations imagées reprises aujourd'hui dans un quotidien. J'annonce d'ores et déjà le dépôt d'une résolution au terme des réponses à l'interpellation.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Avant de répondre aux questions précises de M. Ducommun et des autres interpellateurs, j'aimerais, au nom de la Municipalité, faire un préambule.

Je tiens à préciser que la Municipalité, devant la situation financière délicate du spectacle Champions, n'a pris aucune décision formelle à ce jour. Elle en a bien sûr beaucoup parlé lors de ses dernières séances, elle a étudié diverses pistes, mais elle n'a pas encore donné sa position. Elle se réserve le droit, le cas échéant, de se retourner contre un mandataire, s'il était avéré que des prestations ont été facturées ou commandées de manière indue ; ce travail est en cours.

Dans le cadre du centenaire de la présence du CIO à Lausanne, trois types de manifestations ont été organisées. Les premières l'ont été sous la responsabilité seule du CIO, et plus spécialement du Musée olympique, soit une exposition sur le bateau *Helvétie* sur le quai d'Ouchy, et une autre exposition sur les sites emblématiques de l'olympisme à Lausanne. D'autres manifestations ont été coorganisées par la Ville et le CIO, notamment la journée officielle du 10 avril à la villa Mon-Repos, la course olympique l'avant-dernier vendredi avec un spectacle, un grand concert gratuit au stade Pierre-de-Coubertin le lendemain de la course olympique, une visite de tous les sites avec guide sur l'histoire du CIO à Lausanne et, enfin, au mois de décembre, le baptême de la station terminale du métro Ouchy-Olympique.

La troisième manifestation, celle qui nous occupe ce soir, Champions, était le fruit de la volonté de la Ville et du Canton d'organiser un spectacle dans le cadre de ce centième, sans le soutien du CIO, pour célébrer la désignation de Lausanne pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, un évènement majeur, culturel, historique, sportif et populaire au centre-ville, avec une technologie novatrice, soit la projection d'images d'archives du Musée olympique au centre-ville, sur le Palais de Rumine à la place de la Riponne.

Cette idée de spectacle a, dans un premier temps, été présentée au Canton et à la Ville par le rédacteur en chef de *24 heures*. A l'origine, ce spectacle devait être le complément d'une manche de Coupe du monde de ski de fond, comme c'est la mode de le faire dans diverses villes de ski de fond, possibilité que la Municipalité a refusée pour des questions de fabrication, de transport et de maintien de la neige. Ensuite, le rédacteur en chef de *24 heures* a pris contact avec la société Dufour spectacles au Québec, qui avait organisé le

spectacle Le Mur du Son à l'occasion du 250^e anniversaire de *24 heures*. L'association De Feu et de Glace a été créée en mars, avec, comme membres fondateurs, la Ville de Lausanne et votre serviteur, l'Etat de Vaud, avec M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, *24 heures*, avec son rédacteur en chef, et la société Evolution Puissance 4, avec son directeur ; cette dernière était chargée de l'organisation du spectacle et de l'évènement.

La Municipalité, comme c'est le cas lorsqu'il y a une grande manifestation, a accepté le principe de cet évènement en lui attribuant une subvention de 100 000 francs, qui a aussi été acceptée par le Canton sur la base d'un budget équilibré de 1,9 million. Au mois de juin, l'organisateur nous a présenté un nouveau budget de 2,2 millions, donc un budget avec un déficit de 250 000 francs. L'association, comme c'est apparemment la tradition et la coutume dans les milieux artistiques, ayant déjà pris des engagements avec le créateur du spectacle et versé des acomptes, a décidé d'aller de l'avant en espérant combler ce déficit par un supplément de sponsoring, par la restauration et par la billetterie.

Il faut noter que ce spectacle a obtenu un fort soutien. Ceux qui cherchent du sponsoring pour des événements culturels ou sportifs savent que c'est très difficile ; mais ce spectacle a obtenu un fort soutien des sponsors, de grandes banques et de divers milieux économiques, à hauteur de quasiment 600 000 francs. Cela était au début novembre, alors que le spectacle était annoncé trois semaines plus tard. L'organisateur a présenté une situation financière très alarmante, avec une baisse prévisible des recettes à hauteur de quasiment 500 000 francs et une explosion des coûts de production des spectacles, à hauteur également de 500 000 francs. On peut le dire, le cheval fou était lancé !

Le spectacle a eu lieu les 21 et 22 novembre dans un contexte excessivement difficile, qui n'explique bien sûr pas tout. Les attentats de Paris la semaine précédente n'ont pas incité les gens à sortir et ont incité le Conseil d'Etat à supprimer une partie du spectacle, notamment le feu d'artifice final. De plus, la situation météorologique a été catastrophique et a engendré le report du spectacle du vendredi au dimanche, avec tous les problèmes logistiques que cela a posés.

Le spectacle a donc eu lieu le samedi et le dimanche. Ces deux soirs ont attiré 12 000 spectateurs, dont 10 000 payants. La projection d'images d'archives retraçant l'histoire du CIO à Lausanne a été appréciée et a été spectaculaire. Le spectacle a rassemblé des personnalités marquantes dans leur domaine, notamment Stéphane Lambiel, Bastian Baker et l'école Rudra-Béjart, par exemple. La presse – pas seulement *24 heures* – a aussi réservé un bon accueil à ce spectacle.

La situation financière, quant à elle, est restée excessivement problématique. Aujourd'hui, les comptes ne sont pas encore bouclés, mais nous savons que la situation financière présentée au début novembre ne devrait pas être trop éloignée de la réalité, soit un déficit supplémentaire de l'ordre de 1 million.

Des décisions seront prises au niveau politique, à la Ville ou au Canton – ce déficit pourrait être partagé entre la Ville et le Canton ; c'est en tout cas la volonté des représentants du Canton et de la Commune, donc de De Feu et de Glace. Le cas échéant, en ce qui concerne la Ville, aucun crédit supplémentaire ne sera demandé, puisque l'éventuelle subvention à De Feu et de Glace pourra être compensée par une diminution des subventions dans un autre domaine dans la même rubrique budgétaire.

La situation très difficile de cet évènement peut s'expliquer par plusieurs points. Tout d'abord, il y a eu incontestablement un délai beaucoup trop court entre la décision de se lancer dans ce spectacle et le spectacle lui-même – cinq ou six mois – alors qu'il aurait fallu en tout cas une année. C'était un évènement très complexe au niveau technologique et artistique. Le coût des places était probablement trop élevé. La situation internationale, comme je l'ai dit, était très difficile, mais il y a aussi eu des conditions météorologiques catastrophiques. Surtout, je pense que la présence d'un professionnel d'organisation de spectacles ayant une vue d'ensemble sur la logistique et sur le côté artistique a manqué.

Pour répondre à la première question de M. Ducommun, c'est l'association qui a la responsabilité juridique, puisque c'est elle qui, selon ses statuts, devait organiser l'événement. C'est aussi l'association qui porte la responsabilité de la situation financière de tout ce qui touche à ce spectacle.

Pour répondre à la deuxième question concernant le programme, c'est Dufour Spectacle qui a créé ce spectacle, qui l'a mis en images et qui a mis en scène les diverses prestations de Stéphane Lambiel et de Bastian Baker. La société Evolution Puissance 4 était chargée du budget et de l'organisation de l'événement. Concernant la date choisie, il fallait trouver une date après la désignation de Lausanne pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse, en 2015 bien sûr, mais aussi en hiver.

Pour répondre à la troisième question, bien sûr, tout ceci a fait débat. Il aurait été difficile de ne pas choisir une date en hiver pour un spectacle dédié aux sports de glace. Je précise que le même organisateur avait organisé deux fois le Red Bull Crashed Ice, sans parler du fond de la manifestation, en hiver, qui a attiré quelque 40 000 spectateurs à chaque fois. Ce n'est donc pas forcément la date, mais la nature du spectacle et la complexité qui sont ici en jeu.

Pour répondre à la quatrième question, comme je l'ai évoqué dans mon préambule, le déficit, sous réserve des décisions qui sont encore à prendre au niveau du Canton et de la Ville, pourrait être pris en charge conjointement par le Canton et par la Ville ; c'est la volonté de l'association et des membres. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en ce qui concerne la Ville, il pourrait y avoir le montant nécessaire sur la ligne budgétaire des subventions du Service des sports dans les « pas dépensé », ce qui permettrait un transfert des subventions pour verser ceci à De Feu et de Glace, afin de pouvoir payer les factures.

Pour répondre à la cinquième question, au niveau de l'association, une mesure a été prise, soit de mandater un ancien chef du Service de la révision pour regarder toutes les factures, voir les procédures utilisées après le spectacle et faire ainsi le bilan financier. La Municipalité a aussi mandaté le Service de la révision pour faire une analyse de cette procédure. Le Service financier a procédé à l'évaluation des factures.

Par rapport à la gouvernance, il y a incontestablement eu des manquements pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, liées à l'urgence et au délai très court. Il faut donc mener une réflexion pour ne plus se lancer dans un événement d'une telle importance dans un délai aussi court.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite connaître l'implication juridique de la Ville de Lausanne et obtenir les comptes de cette manifestation.

La discussion sur la résolution n'est pas utilisée.

La résolution est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne, les 'Champions' du déficit ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« *Le Conseil communal souhaite connaître l'implication juridique de la Ville de Lausanne et obtenir les comptes de cette manifestation* ».

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Questions pour des 'Champions !' »

Développement polycopié

En novembre dernier, la place de Riponne accueillait le spectacle « Champions ! », un grand événement, présenté comme « tout public », donné en l'honneur des 100 ans du CIO à Lausanne.

Le week-end dernier, des articles de presse publiés dans plusieurs journaux locaux ou romands révélaient que le spectacle aurait subi un « bouillon financier », soit un déficit d'environ 1 million pour un budget d'environ 2,3 millions.

Cet événement, financier cette fois appelle quelques explications de la Municipalité qui voudra bien répondre aux questions suivantes.

- 1 Quels sont les membres de l'association « De feu et de glace » et quel était son rôle ?
- 2 La création d'une telle association est-elle courante pour ce genre de manifestation ?
- 3 Sur le site « Champions ! », on peut lire que l'organisation était assurée par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. De plus, on apprend que *Dufour spectacles et images* était responsable de la conception et production artistique, *Evolution 4* de la coordination et *Mevento Sarl* de la production exécutive du spectacle. Quels étaient les rôles et les responsabilités de chacun ?
- 4 A combien la Municipalité estime-t-elle le déficit à l'heure actuelle ?
- 5 La Municipalité peut-elle donner une liste des surcoûts et des manques à gagner ainsi que l'ordre de grandeur de ceux-ci et l'explication de leur survenue ?
- 6 Les concepteurs et coordinateurs de la manifestation ont-ils informé l'association, « De feu et de glace », de ces surcoûts et de ces manques à gagner dès qu'ils sont apparus. Si non pour quelle(s) raison(s) ?
- 7 Quels sont les partenaires qui vont couvrir ce déficit, à quelle hauteur et par quels moyens ?
- 8 Quelle est la responsabilité légale formelle de la Ville, est-elle une sorte de garante de l'association ?
- 9 On a pu lire dans la presse que ce déficit serait couvert par le budget ordinaire de la Ville et du Canton. Pour ce qui concerne la Ville, sur quel(s) compte(s) ces montants seraient-ils prélevés ?

Discussion

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je ne me lancerai pas dans une déclaration liminaire, car tout le monde sait de quoi il s'agit. Je propose de passer directement aux réponses de la Municipalité.

Beaucoup de réponses ont déjà été données dans le feu de l'action, si j'ose dire, notamment par l'introduction du municipal. Cela ne me gêne pas si les réponses sont brèves. Je demanderai éventuellement des compléments d'information à propos de certaines réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Comme déjà dit tout à l'heure, il y a eu quatre membres fondateurs de l'association : l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne, le journal *24 heures* et la société Evolution Puissance 4. Le but de l'association De Feu et de Glace, et son seul but, car je ne pense pas qu'elle se lancera dans l'organisation d'un autre événement, était d'organiser le spectacle Champions. Une fois que les comptes seront bouclés, cette association sera dissoute.

Pour répondre à la deuxième question, les représentants de la Ville de Lausanne ont assisté à quasiment toutes les séances – celui qui vous parle et le chef du Service des sports. Pour l'Etat de Vaud, le conseiller d'Etat était accompagné du chef du Service de l'éducation physique et des sports. Le journal *24 heures* était représenté par le rédacteur en chef et la société Evolution Puissance 4 était représentée par son directeur. Cette façon de faire est courante, puisque toutes les manifestations sont organisées par des associations, où la Ville est présente. C'est même une des conditions pour avoir des subventions. C'est le cas des 20 kilomètres, d'Athletissima, du Marathon ou de Gymnaestrada, pour citer quelques exemples. C'est une condition pour avoir des subventions, non seulement de la Ville, mais aussi du sponsoring privé.

Pour répondre à la troisième question, l'association a signé un contrat avec la société Dufour spectacles, qui est connue dans le monde entier pour faire des spectacles de ce type, avec des projections dans les centres-villes, sur des bâtiments emblématiques. C'était donc Dufour spectacles et images qui était chargée de la création de ce spectacle. Dufour création a délégué la mise en œuvre de ce spectacle et du scénario à l'entreprise Mevento, qui était là tous les jours, pendant de nombreux jours ou semaines, avant le spectacle. L'association a un contrat avec Evolution Puissance 4 pour l'organisation de l'événement, mais aussi pour le secrétariat général.

Pour répondre à la quatrième question, aujourd'hui, la manifestation Champions bénéficie d'un soutien du FERL et aussi de l'association pour le financement de manifestations sportives en Ville de Lausanne, qui est un fonds créé il y a plusieurs années, pour les championnats du monde de patinage artistique ; c'est un prélèvement sur le crédit-cadre qui sert à accueillir des spectacles et à rembourser l'impôt sur les divertissements. Ainsi, le déficit est actuellement de l'ordre de 1 million, mais, je le répète, les comptes ne sont pas encore bouclés.

Pour répondre à la cinquième question, une des causes importantes, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le manque de recettes, que l'on peut évaluer à quelque 460 000 francs, et qu'on peut diviser en trois secteurs principaux : la billetterie, avec moins 360 000 francs, un manque à gagner au niveau des entrées VIP, avec 23 000 francs, mais aussi un manque à gagner sur la restauration, vu qu'il y avait moins de monde et que le temps ne s'y prêtait pas.

De plus, il y a eu des surcoûts dans quasiment tous les domaines par rapport à l'urgence, qui était le mot d'ordre de ces six mois d'organisation, à cause de la complexité du spectacle. Pour en citer quelques exemples, il a fallu beaucoup plus de personnel pour le montage des infrastructures, pour la scène, pour le spectacle lui-même, pour les tours techniques de son et de lumière ; il y a eu des surcoûts pour la sécurité du palais de Rumine, il y a eu de la TVA non récupérable, qui n'a pas été budgétée de manière suffisante, il y a eu des surcoûts de location de grosses machines par rapport à l'importance de l'implantation de ce spectacle sur la place de la Riponne, pour la fabrication de la glace et pour la construction de la scène, mais aussi au niveau technique, par rapport aux installations électriques, qui étaient beaucoup plus complexes que budgétées, et par rapport à la production TV.

Pour répondre à la sixième question, comme déjà mentionné, l'association a été informée au début du mois de novembre de la nette détérioration de la situation financière. Le spectacle avait lieu trois semaines plus tard ; il était donc quasiment impossible, dans un

laps de temps aussi court, de prendre de nouvelles mesures, voire d'annuler le spectacle. Cela n'aurait pas été compris, car tout était parti.

Pour répondre à la septième question, seuls le Canton et la Ville sont susceptibles de couvrir ce déficit. Ce que l'association propose aux deux entités, c'est de le couvrir à hauteur de 50 % chacune. Comme je l'ai dit, pour la Ville, cela pourrait être une subvention entièrement compensée sur la rubrique « Subventions » du Service des sports et par le prélèvement sur le crédit-cadre des grandes manifestations qui compensent l'impôt sur les divertissements, ceci sous réserve des décisions qui vont tomber dans quelque temps.

Pour répondre à la huitième question, on pourrait imaginer que l'association se mette en faillite et ne paie pas les fournisseurs, mais ce serait absolument injuste pour les entreprises qui ont fourni des prestations, et ce serait un dégât d'image majeur pour la Ville et pour le Canton, étant entendu que les fournisseurs qui ont travaillé pour cette manifestation, pour la plupart, sont aussi ceux avec qui on travaille tout au long de l'année. Je pense qu'il est de la responsabilité du Canton et de la Ville de les payer pour les prestations qu'ils ont fournies.

Concernant la neuvième question, environ 460 000 à 470 000 francs pourraient être pris sur la ligne budgétaire « Subventions » du Service des sports ; cela dépendra du bouclage des comptes. Je dois utiliser le conditionnel en attendant la décision de la Municipalité. En effet, il y a un montant non dépensé qui correspond à cette somme. L'autre moyen de financer ce déficit, le cas échéant, c'est le prélèvement de 70 000 francs pour rembourser l'impôt sur les divertissements par rapport au crédit-cadre à disposition des organisateurs de spectacles, précisément dans ce but.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je vais prendre l'ordre des questions un peu à l'envers. Je suis satisfait d'entendre de la part du municipal que les éventuels montants destinés à rembourser le déficit de ce spectacle ne seront pas pris, si j'ai bien compris, sur des subventions, sur des postes qui existent et qui devraient être affectés à d'autres usagers du service public. Donc, normalement, personne ne devrait avoir à subir les conséquences de ce déficit, à part le contribuable, de manière générale.

Concernant la responsabilité formelle de la Ville, il est bien évident qu'une mise en faillite de l'association serait non seulement dommageable, en plus d'être injuste par rapport à ceux qui ont travaillé et qui ont fourni des prestations. La réponse me semble tout à fait correcte. Concernant les partenaires qui vont combler le déficit, je n'ai rien à dire.

Concernant les concepteurs et coordinateurs qui ont informé l'association seulement en début novembre, personnellement, je suis assez surpris. Je ne comprends pas comment Dufour, Mevento et Evolution Puissance 4 ont travaillé. J'imagine qu'ils ont dû déposer un budget avec leur projet et que quelqu'un devait suivre son évolution avant le début novembre ; ou alors je suis assez inquiet sur leur façon de travailler. Ils ont donc averti de la situation en début du mois de novembre ; est-ce que ce n'était pas trop tard ? Comment se fait-il que ces informations soient arrivées à l'association aussi tard ?

Je vois que la société Evolution 4 était responsable de l'organisation, de la coordination et du secrétariat. Qu'est-ce que cela veut dire dans ces conditions ? Qui tient la comptabilité ? Qui suit le projet ? C'est une question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse évidente de la Municipalité.

Concernant les membres de l'association, j'ai un sentiment un peu mitigé. Je comprends bien ce qui a été dit par le municipal. Il y a eu une succession d'événements défavorables qui ont abouti au bouillon que l'on connaît, parce que, finalement, une augmentation de 100 % par rapport au budget initial, c'est quand même un bouillon. Je constate que, dans l'association, on a à la fois des représentants de la Ville et du Canton, et on a des chefs de service qui, normalement, sont payés pour suivre les dossiers. Comment les ont-ils suivis ?

On a aussi un chargé d'organisation ; manifestement, il a failli. Si j'ai bien compris, le rédacteur en chef de *24 heures* a eu cette idée de génie, qui s'est soldée par ce que l'on sait. On a aussi un artiste qui, visiblement, s'est un peu laissé aller. On les connaît, les artistes : ils aiment faire bien, et le mieux possible, ce qui est normal. Mais comment se fait-il qu'on soit allé jusqu'à, à la louche, 400 000 à 500 000 francs de surcoûts techniques et de production du spectacle ? C'est quelque chose qui m'échappe complètement.

Je ne sais pas qui verra un jour qui sont les responsables. Ce sera difficile à trouver. Par contre, j'ai l'impression qu'on a affaire non seulement à une conjonction d'événements défavorables, mais aussi à un manque de sérieux de certains partenaires, ce qui fait que la chose a très mal tourné. J'encourage effectivement la Municipalité à dorénavant engager, pour les grandes manifestations, des personnes spécialisées dans le suivi de projets. Lorsqu'on doit gérer de gros projets artistiques, je ne sais pas s'il faut trouver un chargé d'organisation ; il faudrait plutôt trouver quelqu'un qui soit responsable de suivi de projets artistiques. Je ne sais pas si cela se trouve et où cela se trouve, mais il serait assez logique d'en trouver. Visiblement, les entreprises auxquelles la Ville a fait appel n'étaient pas compétentes pour suivre un projet de cette ampleur et de ce type, puisque cette entreprise, Evolution Puissance 4, a eu des réussites sur des aspects purement techniques, mais sans aspects artistiques, dirons-nous. A ce stade de la discussion, et en attendant la troisième interpellation, je n'ai pas de résolution à déposer.

M. Georges-André Clerc (UDC) : – Je voudrais savoir si le rédacteur en chef de *24 heures*, ainsi qu'Evolution Puissance 4, vont participer à combler le déficit. Si ce n'est pas le cas, quelles sont les bases légales qui les en exempteraient ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je commence mon intervention par une citation que je suis allé pêcher sur le site d'Evolution Puissance 4, dont le patron n'était autre que le secrétaire de l'association De Feu et de Glace : « Nous développons vos idées en de solides concepts d'événements, faisons les appels d'offres, fournissons des solutions, assurant les meilleurs prix et fournissant les meilleurs services. Cela s'appelle Puissance 4, parce qu'on respecte vos idées, les délais, le budget et le partenariat. » Je ne doute pas que le spectacle « Champions » va figurer parmi les références de ce site.

J'ai une autre citation, celle d'Olivier Dufour, le concepteur de ce spectacle, cité par Thierry Meyer dans le *24 heures* du 18 novembre 2015 : « Il n'y a pas que des vainqueurs. Il y a aussi ceux qui acceptent de perdre, qui se cassent la figure, qui se sacrifient. » On a vu qui va faire les sacrifices ici : c'est le Canton et la Ville.

Cela ne semble pas trop poser de problème au niveau du Canton ; c'est comme si c'était déjà budgétisé. M. Leuba était sur la photo, il a trouvé cela formidable, comme *24 heures* : magnifique ! Les spectateurs ont été un peu plus déçus, en tout cas ceux qui ont payé 55 francs pour être à la pluie, parce qu'ils ne voyaient pas les patins de M. Lambiel. Mais, enfin, cela ne fait rien.

Donc, je ne veux pas juger d'avance, mais on a quand même un manque à gagner d'environ 360 000 francs sur le manque de spectateurs. J'ai fait une estimation avec 1000 spectateurs à 60 francs, puisque ceux qui étaient invités sont venus, car ils avaient encore droit aux petits fours. Seulement 10 000 sur 12 000 spectateurs ont payé le billet. On ne va pas juger d'avance, on va attendre les comptes et cela passera par ce Conseil ou par la Commission des finances. Mais tout cela n'est pas très reluisant !

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Je reviens à ce qu'a dit M. le municipal concernant le prélèvement de 500 000 francs sur le budget. Il a dit que ce montant serait débité de la ligne budgétaire des subventions. C'est ce que j'ai compris. C'est certainement ce fameux poste 365. Mais je m'interroge sur ce prélèvement d'à peu près 400 000 francs sur cette ligne budgétaire. Ma question elle est la suivante : est-ce que les subventions prévues destinées à des associations ou des manifestations – je n'en sais rien –, est-ce que ces gens seront préterités par rapport à ce prélèvement ?

De plus, je n'ai pas très bien compris le prélèvement sur l'impôt sur le divertissement du crédit-cadre d'à peu près 70 000 francs. Il y a encore un troisième prélèvement, qui se ferait sur un fonds de soutien pour les manifestations. A combien se monte ce fonds de soutien pour les manifestations, et à quoi sert-il très exactement ? Certainement pas à éponger des déficits pour de telles manifestations !

M. Philipp Stauber (UDC) : – Il est vrai que je suis assez pingre quand on aligne des ressources de la Commune de cette façon. Alors, je me permets une question, que j'adresse à la Municipalité. Estimez-vous qu'il soit opportun que ce bouillon, pour reprendre le vocabulaire de M. Hubler, fasse l'objet d'une démarche de la Commission de gestion pour nous éclairer sur les responsabilités financières, notamment des deux partenaires qui semblent, a priori, pouvoir partir sans payer des frais ?

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Tout d'abord, je tiens à dire ma stupeur et mon étonnement vis-à-vis de la gestion de ce projet. Je suis, comme vous le savez, active dans la gestion culturelle. Jamais une association dans le domaine culturel ne se permettrait un tel déficit, surtout avec cette conclusion immédiate que la Ville et le Canton vont suivre. Cette association comporte quatre personnes, mais je n'ai toujours pas bien compris si c'étaient des personnes morales ou des personnes physiques, si elles avaient payé leurs cotisation ou non, c'est-à-dire si elles étaient responsables ou non. Enfin, ce sont des choses qu'on sait, même quand on a une compagnie de théâtre qui touche 50 000 francs tous les trois ans ; c'est donc vraiment très étonnant.

J'ai une question qui n'a pas encore été posée. Cela concerne le choix qui a été fait par les autorités avant d'investir 2,5 millions dans ce projet – enfin, pas 2,5 millions de fonds publics, mais tout de même un bout –, sur la sélection des gens qui portent ce projet. Effectivement, je lis dans le *24 heures* plein de choses sur le génial créateur de spectacles qui affectionne Lausanne, qui aime tellement la Riponne, et qui ne comprend pas ce qu'on lui trouve de moche. Je lis ces magnifiques critiques sur Bastian Baker, qui dit c'est formidable avec ces Québécois, parce qu'ils nous poussent dans nos derniers retranchements ! C'est vraiment super ! Mais il ne me semble pas qu'il y ait eu un appel d'offres pour ce projet d'envergure, ni pour le poste de directeur artistique, ni pour les sociétés de prestations techniques qui peuvent assurer un tel suivi dans de bonnes conditions. Il y a plein de sociétés techniques professionnelles ici. C'est assez étonnant que l'on arrive à un bouillon pareil avec les compétences qu'on peut trouver dans la région.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'ai quelques considérations politiques supplémentaires à celles de mon collègue Hubler. Il me semble que cet épisode, au-delà de la conjoncture défavorable liée par exemple aux attentats de Paris, illustre quand même, certes à petite échelle, les dérives de ce que nous appelons souvent au sein du groupe La Gauche le « sport business », où on a toute une série de grands sponsors qui poussent à faire la manifestation la plus bling-bling possible, afin de pouvoir se mettre en avant. Cela se solde aussi par une entrée onéreuse de 55 francs pour le spectacle. On est quand même assez loin du sport populaire dont se targue souvent la Municipalité.

Cela doit nous servir d'avertissement pour les Jeux olympiques de la jeunesse, pour lesquels le groupe La Gauche a été le seul à faire entendre une voix critique, puisqu'on sera dans une échelle supplémentaire avec ce penchant à une certaine mégalomanie que prend ce milieu du sport lié au CIO, avec aussi un entre-soi assez complaisant entre notables du milieu sportif, où, comme l'a dit M^{me} Neumann, on a très peu de contrôle extérieur. Cela pourrait laisser présager des dépassements de budget beaucoup plus importants. Il serait temps de faire attention à ne pas se laisser entraîner par une mégalomanie due à ces fastes du sport business bling-bling.

Je rappelle que, derrière cette manifestation, on avait de grands sponsors, à qui on ne va pas demander de mettre davantage la main au portemonnaie : des banques, des géants du BTP, le Centre patronal. Tous ces milieux ne vont pas devoir assumer la facture finale, même s'ils ont pu profiter de cette manifestation en termes d'image et de publicité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Une partie de ma question a été posée par M^{me} Neumann ; c'était par rapport aux sections des partenaires, mais de façon plus générale. C'est vrai que le processus décisionnel dans cet événement m'étonne. Je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Hubler. Pourquoi est-ce qu'on s'est engagé, qui a décidé, qui gérait le projet, quelle était la ligne de *reporting* ? Deux millions et demi, c'est beaucoup ; 500 000 francs, c'est encore beaucoup plus. Qui va payer ? Quelqu'un nous dit que c'est le citoyen, le contribuable, mais j'en fais partie, et vous aussi. C'est vrai que cela pose des questions sur le processus décisionnel et, je dirais, de façon générale sur la gouvernance, peut-être pas au niveau de la Municipalité, mais sur la gestion de tels projets. Sur ce point, je rejoins M. Buclin.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Quand on entend M. Vuilleumier, on a l'impression que la Ville n'est responsable de rien dans cette débâcle. On a l'impression que ce sont des amateurs qui ont organisé cela et qu'aucun fonctionnaire de la Ville n'est responsable de ce désastre. J'aimerais savoir qui a validé le budget. Ensuite, pourquoi avoir choisi ce site de la Riponne ? Il y avait peut-être d'autres sites plus intéressants, où il y avait plus de place et, peut-être, moins de difficulté à alimenter le site électriquement.

Je suis étonné d'entendre M. Vuilleumier argumenter sur un problème d'installation électrique pour justifier un dépassement du budget. Comme M^{me} Bergmann l'a souligné tout à l'heure, à la question 4 de M. Ducommun, j'ai été assez effaré d'apprendre ce soir qu'il y avait du pas dépensé – ce sont les propos de M. Vuilleumier. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Est-ce qu'il y a une caisse noire où dorment des subventions non versées ou non utilisées ? Et puis on peut se servir à sa guise, en se disant qu'on a un petit défaut d'organisation et on va donc sortir 200 000 francs ici et en mettre 300 000 francs là. Cela me semble un peu léger.

Maintenant, c'est vrai que, concernant les responsabilités, on peut discuter pendant très longtemps pour savoir si c'est la Ville ou le Canton qui est responsable. Je n'en sais rien ! Ce qui est très inquiétant, c'est de se dire qu'on a de grands défis sportifs qui nous attendent dans les prochaines années, et si c'est cette même gouvernance qui s'en occupe, il faut s'attendre au pire.

Le président : – Je propose aux intervenants d'attendre la troisième interpellation urgente sur le même sujet pour équilibrer un peu les charges, si vous voyez ce que je veux dire.

M. François Huguenet (Les Verts) : – Je voulais simplement insister sur le point qu'avait soulevé M^{me} Neumann, soit la question de la sélection des prestataires. On est ici probablement dans un cas où on a deux organisateurs publics, avec des prestataires qui sont choisis très rapidement, pour une manifestation qu'on nous décrit comme urgente. Mais il s'agissait quand même des 100 ans du CIO. On aurait peut-être eu le temps de voir venir.

Je vois également sur le site des organisateurs que certains prestataires viennent d'Allemagne, par exemple. Je me demande très honnêtement si l'on a appliqué les règles de base usuelles de sélection des mandataires des marchés publics. Si cela n'a pas été le cas, il faudrait être un peu plus vigilant dans le futur.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Je vais essayer de répondre à toutes les questions, que j'ai notées sur mes petites feuilles. Pour reprendre la fin de l'intervention de M. Hubler, une solution est possible, celle que j'ai évoquée, qui ne demanderait pas de crédit complémentaire ; je vous dirai ensuite sur quelle rubrique et où il y a eu des économies.

Quant au suivi budgétaire, il était très nettement de la responsabilité de la société Evolution Puissance 4. A sa décharge, je dirais qu'il y a eu, toujours dans l'urgence, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, une difficulté énorme à allier le côté du développement artistique du spectacle et tout le côté logistique. C'est pour cette raison que j'ai dit tout à l'heure qu'une vision d'ensemble avait manqué, avec un professionnel de l'événement, du côté

artistique et du côté logistique. Les chefs de service quant à eux, que ce soit au niveau du Canton ou de la Ville, ont suivi toutes ces séances, mais, très clairement, le mandat du suivi et de l'organisation était du ressort d'Evolution Puissance 4, avec les mandats dont j'ai parlé tout à l'heure pour l'organisation de ce spectacle.

Monsieur Clerc, pourquoi *24 heures* et Evolution Puissance 4 ne participent-ils pas au déficit ? Ce ne sont peut-être pas des sommes pertinentes – quand même, un peu –, mais Evolution Puissance 4 n'a bien sûr pas facturé ses honoraires. Si elle l'avait fait, nous n'aurions pas payé. Par rapport à *24 heures*, le journal ne dispose pas de moyens pour financer une partie de ce déficit ; c'est ce qu'on nous a dit, et on le croit.

Par rapport au rôle d'Evolution 4, cela a été très difficile, c'était une manifestation hors normes. Le Service des sports a l'habitude d'organiser des événements sportifs et là, il y avait un aspect un peu sportif et un aspect artistique. Cela a été très difficile de les mettre ensemble. Evolution Puissance 4 a eu beaucoup de peine à faire le lien entre l'organisation des deux éléments du spectacle.

Quand on parle du non-dépensé, il s'agit d'une bonne gestion du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Dans le budget que vous avez voté pour 2015, il y avait 2 millions de subventions pour le fonctionnement du CIGM. Or, avec le projet que vous connaissez, la société anonyme qui s'occupe du CIGM a diminué ses frais de manière très importante. Elle n'a plus mis de côté des frais de réserves pour entretien, puisque la patinoire est vouée à la démolition. On a donc dégagé un montant très important, mais aussi des recettes supplémentaires et des économies d'énergie. Ceci fera qu'on versera 1,5 million de subventions au CIGM, et non 2 millions. Ces 5000 000 francs n'étaient donc pas destinés à quelqu'un d'autre ou à d'autres manifestations. Personne ne sera prétérité par ce type de transfert, le cas échéant.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, par rapport à la manifestation de De Feu et de Glace, c'est de payer les factures des gens qui ont travaillé pour ce spectacle. Si les factures sont justifiées, il est juste que ces gens soient rémunérés.

Concernant les choix, d'abord, le Canton et la Ville souhaitaient organiser quelque chose. Ensuite, quelqu'un a eu une idée, soit le rédacteur en chef de *24 heures* avec le Mur du Son et la Société Dufour. Il y a pris contact avec une société organisatrice et, tout naturellement, la rencontre entre les quatre membres de l'association s'est faite ainsi.

Monsieur Buclin, je peux comprendre votre tirade sur le sport business, pourtant, ici, ce n'était pas du sport business. Je sais que certains ne sont pas d'accord avec cela, mais il y avait toute une partie culturelle avec les images d'archives du CIO, ainsi qu'une partie historique. Il y avait aussi une partie populaire, puisque les installations ont été mises à disposition de divers clubs, malgré que le week-end a subi une météorologie catastrophique, pour des démonstrations de short track, de patinage artistique et de hockey sur glace pour les enfants, notamment le samedi et le dimanche après-midi.

Pourquoi la Riponne, monsieur Gaudard ? Parce qu'un tel événement doit avoir lieu en ville. Le Palais de Rumine, au début que j'étais à Lausanne, était très décrié. Aujourd'hui, il a pris une certaine valeur et jouit de l'estime des citoyens lausannois. De plus, il y a beaucoup d'espace sur la place de la Riponne. Cela paraissait être la bonne place, la plus grande au centre-ville, à part le bord du lac, qui est beaucoup moins fréquenté l'hiver, avec un bâtiment emblématique pour la projection de ces images. Quant à l'installation électrique, effectivement les équipements techniques qui ont été nécessaires pour ce spectacle étaient complexes, et le prix du raccordement a été sous-estimé.

Monsieur Huguenet, bien sûr, les festivités du centenaire dont j'ai parlé dans mon introduction, la journée officielle du 10 avril, la course olympique, la visite des sites, le musée, le baptême du métro, ce sont des choses qui se sont passées dans le respect des budgets, parce qu'on a eu le temps de le préparer. L'idée d'un événement sportif ou

culturel majeur est venue beaucoup plus tard. C'est clair que si l'on avait su comment cela se passerait, on ne se serait pas lancé dans cette aventure au mois de mai.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Questions pour des 'Champions !' » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Champions ! Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? »

Développement photocopie

La commune a organisé un grand spectacle sur la place de la Riponne. A l'annonce d'un article dans *La Liberté*, un communiqué de presse a été publié dont il ressort que le déficit se monterait à plus d'un million de francs et qu'il serait assumé pour moitié par la Ville de Lausanne, au détriment d'autres projets. Une association présidée par le conseiller municipal Marc Vuilleumier était officiellement l'organisatrice de l'événement.

Les interpellants posent au Conseil municipal les questions suivantes :

1. Qui a créé l'association organisatrice et qui en sont membres ? Par qui sont-ils représentés ?
2. Les statuts exonéraient-ils les membres de cotisations ? Comment s'organise la responsabilité financière des membres au-delà du paiement des cotisations ?
3. Qui dirigeait l'association ?
4. Quelles ont été les prestations financières et quelles autres prestations en nature ont été offertes par la Ville de Lausanne ?
5. Sachant que les conseillers communaux n'ont, à juste titre, pas bénéficié d'invitations, la Ville a-t-elle obtenu des invitations gratuites ? Si c'est le cas, qui les a distribuées et à qui ?
6. Quel a été le rôle de la Direction des finances et du patrimoine vert ? Ses services ont-ils été saisis avant ou après le spectacle ? Quels ont été leurs avis ou résultats d'audits ?
7. Etant donné le risque d'intempéries, des assurances avaient-elles été conclues ?
8. Quelles sont les règles et directives applicables aux autres associations sportives et culturelles subventionnées ? Ces mêmes règles ont-elles été appliquées pour cette manifestation ?
9. Quelles décisions ont été prises au niveau des services, des directions et de la Municipalité en lien avec l'organisation de cette manifestation ?
10. Toutes les dispositions légales relatives aux assurances sociales et à la lutte contre le travail au noir ont-elles été respectées ?

Discussion

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne vais pas faire une introduction, vu qu'on a déjà eu deux interpellations urgentes sur le sujet. Je vous propose de passer tout de suite aux questions.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Je pars du principe que j'ai déjà répondu à la première question ; vous me direz si la réponse a été satisfaisante. Pour répondre à la deuxième question, les statuts prévoient effectivement une cotisation symbolique des membres ; il s'agit d'une cotisation de 100 francs, donc 400 francs pour les quatre membres. Par rapport au problème dont on parle aujourd'hui, vous voyez que c'était vraiment symbolique. Concernant les statuts, comme c'est le cas de la plupart des statuts d'une organisation, ils excluent toute responsabilité personnelle des membres au niveau financier.

Pour répondre aux questions 3 et 4, comme je l'ai dit, la Ville de Lausanne et le Canton ont accordé une subvention de 100 000 francs pour ce spectacle. Pour la candidature aux JOJ 2020, après la désignation de Lausanne, la Ville a versé 150 000 francs. On peut dire que le Canton a versé 75 000 francs et la Ville les autres 75 000 francs pour cette manifestation. Comme c'est le cas pour toutes les manifestations, et tout spécialement quand elles sont d'envergure, comme celle-ci, il y a aussi la collaboration des services. Je les en remercie ; on ne les remercie jamais assez pour toutes ces prestations et les travaux qu'ils font en plus du travail ordinaire qui leur incombe.

Par exemple, la Police du commerce a traité toute l'organisation administrative du spectacle, les autorisations et la gratuité du domaine public ; c'est courant. Il y a bien sûr des frais de police et de trafic. Le Service des parcs et domaines a déplacé le jardin sur la place de la Riponne. Le Service social a dû s'occuper des toxicomanes qui étaient sur la place avec beaucoup d'humanité. Il y a eu aussi la présence du SPSL avec la Police du feu, ainsi qu'une ambulance. Il y a eu les Services industriels et le Service électrique. Il y a eu le Service des sports. Il y a eu Multimédia, avec le raccordement hi-fi. Il y a eu plusieurs services de la Direction des travaux pour l'assainissement : Eau-service, Routes et mobilité et Architecture notamment, pour calculer le poids de l'infrastructure sur la place de la Riponne. Cela se fait habituellement, toutes les années. Nous faisons passer une note en Municipalité par rapport à toutes les manifestations, sportives ou culturelles, et la Municipalité décide de la gratuité ou non de ces prestations.

Pour répondre à la cinquième question, à part l'invitation Ville-Canton, les fédérations sportives étaient environ 150 à se présenter, soit le samedi, soit le dimanche. La Ville et le Canton ont bénéficié de 100 invitations chacun pour les deux soirs, donc 100 en tout sur la place de la Riponne. Ces invitations, comme c'est fréquemment le cas, ont été données soit à des personnes des services, soit à des personnes des clubs sportifs ou à des bénévoles qui s'impliquent beaucoup dans ces événements ; c'est un petit signe pour les remercier pour leur engagement. La Municipalité a bien sûr été invitée, avec les fédérations sportives. Personnellement, j'en ai distribué quelques-unes à des chefs de service – de la Police du commerce et du Service des sports, entre autres –, qui les ont ensuite distribuées à d'autres personnes. C'est souvent ainsi que cela se passe. Ce sont souvent les personnes qui se sont beaucoup impliquées, soit en tant que fonctionnaires, soit en tant que bénévoles ou membres de club sportif, qui reçoivent ces invitations. On a parfois des invitations pour des apéros, des cocktails ou diverses manifestations.

Pour répondre à la sixième question, l'association n'a saisi ni la Municipalité, ni le Service financier avant la manifestation. Après la manifestation, c'était différent, puisque la Municipalité a été informée de manière détaillée de la situation, dans le cadre des informations disponibles. Le Service financier a mis ses compétences à disposition pour évaluer et vérifier les diverses factures. Par ailleurs, la Municipalité a mandaté le Service de la révision pour faire un travail de vérification et d'analyse, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan des procédures d'organisation pour ces

manifestations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Il y aura certainement deux ou trois procédures à modifier à l'avenir.

Pour répondre à la septième question, vu le prix très élevé des primes pour ce type d'assurance, aucune assurance n'a été contractée.

Pour répondre à la huitième question, l'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif est régi par un ensemble de règles, publiées sous le titre *Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif*, qu'on peut d'ailleurs consulter sur le site de la Ville. S'agissant des comités d'organisation des manifestations, qu'elles soient locales, régionales ou internationales, une des conditions d'octroi d'une subvention est précisément la constitution d'une association, selon les articles 60 et suivants du Code civil. Ensuite, c'est l'association qui fait une demande de subvention à la Ville, si elle le juge utile – en général, c'est le cas – et au Canton, mais aussi souvent à des milieux privés en ce qui concerne le sponsoring.

Il en va ainsi du Lausanne Marathon, pour donner un exemple d'une manifestation régulière. Il y a une association, avec trois membres : la Ville de Lausanne, Lausanne Tourisme et Lausanne-Sports Athlétisme. Cette association demande une subvention, qui est au budget, et que vous votez depuis plusieurs années. S'agissant d'une épreuve ponctuelle, par exemple la finale de la Coupe du monde de tir à l'arc, une association a aussi été créée, avec pour membres la Ville de Lausanne, la Fédération suisse de tir à l'arc et le Club des archers lausannois, qui est le club local. Cette association a également demandé une subvention à la Ville et au Canton. En ce qui concerne Champions, il y a aussi une association, comme on vous l'a dit, qui a demandé une subvention et qui l'a obtenue.

Pour répondre à la neuvième question, au mois de mai, la Municipalité, sur la base d'une note, a accepté le principe de ce spectacle, avec une subvention de 100 000 francs. L'organisation ayant été confiée à une association, c'est elle qui a pris les décisions qu'elle a jugées bonnes. Les services ont été sollicités pour toute une série de prestations. Dans ce cadre, elles ont été très nombreuses et je remercie les services, encore une fois.

Pour répondre à la dixième question, ce que la Municipalité peut dire à ce sujet, c'est qu'à sa connaissance, aucune dénonciation n'a été opérée dans ce secteur, ce qui ne veut pas dire, s'il n'y a pas eu de contrôle, qu'il n'y a pas eu de choses répréhensibles. Mais, à notre connaissance, il n'y en a pas eu.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je remercie M. le directeur pour ses réponses. Je réalise que s'il y avait eu un juriste au sein de cette Municipalité, il aurait pu contrôler les contrats et cela aurait peut-être évité quelques problèmes. Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion tous les documents relatifs à la manifestation 'Champions', dans le but que toute la lumière soit faite sur le déficit annoncé d'un million de francs, et cela avant la fin de la législature.

M. Georges-André Clerc (UDC) : – Je vais un peu dans le sens de monsieur Klunge. Quand les membres du Conseil communal vont-ils recevoir les statuts de l'association De Feu et de Glace ? Ou est-ce qu'ils seront remis à la Commission de gestion ?

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je me réjouis d'avoir à « enquêter » sur cette affaire en tant que membre de la Commission de gestion, parce qu'elle me semble vraiment très compliquée et farcie de responsabilités partagées. Par contre, je crois avoir compris entre les lignes, ou entre les mots de la Municipalité que passablement d'éléments techniques avaient été sous-estimés dans le budget. On ne peut pas en vouloir à M. Vuilleumier, à M. Iseli, à M. Leuba, à M. Imhof, ni aux deux autres de ne pas être spécialistes de l'éclairage de scène grandiose, de sonorisation ou de construction d'une patinoire

provisoire ; quoique, pour les patinoires, c'est peut-être autre chose. Ces éléments techniques, voire artistiques ont été sous-estimés dans le budget. J'ai alors une question simple : qui a établi le budget et sur la base de quelles informations ?

Maintenant, concernant le juriste dans l'association, je ne sais pas s'il aurait amené grand-chose. Je ne suis pas persuadé qu'un juriste soit capable d'évaluer avec précision les coûts d'éclairage d'un spectacle de ce type. Je remercie la Municipalité de répondre à cette question complémentaire.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Si j'ai bien compris la réponse à la question 2 de l'interpellateur, M. Vuilleumier nous dit que la responsabilité financière des membres de l'association n'existe pas au-delà du paiement des cotisations. Je suis un peu surpris, parce que je constate que les membres de l'association et la direction sont les mêmes.

De plus, une partie du déficit était connue avant le spectacle et la direction a apparemment décidé d'aller de l'avant malgré tout. Dans ces circonstances, et je ne voudrais pas qualifier cette façon de gérer la situation, il me semble tout à fait possible que la responsabilité financière des acteurs soit établie, au moins pour la partie non surprenante du déficit, c'est-à-dire celle qui était connue ou qui devait être supposée avant le spectacle. J'aimerais encore une fois confirmation de la réponse de M. le municipal Vuilleumier sur cet aspect, et éventuellement en faire l'objet d'une analyse de la Commission de gestion.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je commence mon intervention par une boutade – vous me laisserez un peu de latitude. Je reviens sur les propos du municipal, qui a dit que la distribution des invitations se faisait notamment aux chefs de service qui s'étaient particulièrement impliqués, qui avaient été particulièrement efficaces dans la réalisation d'un projet ou de l'autre ; j'imagine que le directeur ne voulait pas parler d'une forme de rémunération au mérite.

Cela étant, revenons sur le fond du projet. Je suis un peu inquiet, parce que nous parlons de glace. Ce spectacle a eu lieu et il a bu le bouillon ; c'est un fait. En revanche, un autre grand projet sur glace devrait voir le jour dans les années à venir ; il aura un impact important pour la région. Alors, vous me direz que la Commune n'est pas la seule concernée, qu'il y a aussi les autres communes – Prilly, Renens et les 29 communes de Lausanne Région. Je parle du nouveau centre de glace à Malley. Pourquoi est-ce que je fais le lien avec cette future infrastructure ? Parce que, monsieur le directeur, vous avez dit qu'une partie des économies ou une partie de l'argent qu'on économiserait – je dis bien économiserait – à Malley pourrait être utilisée pour combler une partie du déficit de ce spectacle.

Je suis donc un peu surpris. Je précise à toutes fins utiles que je fais partie du groupe d'accompagnement qui suit le projet de nouvelle patinoire à Malley. On nous avait expliqué qu'il y aurait une nouvelle patinoire, qu'il y aurait des travaux en phasage, que la patinoire de Malley serait maintenue, et puis, finalement, que ce ne sera pas du tout cela. On va probablement faire une patinoire provisoire, parce qu'à ce jour, on ne sait pas exactement ce qu'on va faire. En revanche, ce qui paraît assez sûr, c'est que les quelques milliers de francs ou centaines de milliers de francs qui seraient éventuellement économisés à Malley durant les travaux risquent bien d'être utilisés pour financer une patinoire provisoire, ou que sais-je d'autre, pour assurer un certain nombre d'infrastructures pendant ces travaux. Et c'est là que je m'interroge. Lors de la dernière séance du groupe d'accompagnement, on nous disait que l'argent qu'on économise à Malley serait pour nous, donc l'entité qui construira la nouvelle patinoire. On pourrait ainsi construire une patinoire provisoire ou assurer un certain nombre d'infrastructures.

Peut-être que je n'ai rien compris ; c'est possible. J'avoue que je ne maîtrise pas tous les systèmes financiers et toutes les entités créées, mais, ce qui est sûr, c'est que, ce soir, je suis relativement inquiet quant à la gestion de ces grands projets. Et ce qui est important, ce n'est pas forcément de faire de grandes polémiques, parce que cela ne mènera nulle part, mais il faut être conscient que la Ville – et je crois que c'est un souhait de l'éventuel futur

syndic présent dans la salle – se développe et qu'elle a de grands projets. Eh bien, il faudra que ces grands projets soient mieux gérés que ce spectacle, sinon on va au-devant de catastrophes. Je rejoins largement M. Buclin, pour une fois – cela lui fera plaisir –, en disant que les échéances qui s'annoncent dans les cinq ans à venir seront essentielles pour la Ville et pour l'agglomération, et que l'expérience qui aura été faite durant cette manifestation devra être suivie de conséquences et d'applications dans la gestion des projets. De ce que je peux voir, en tout cas d'après les informations données au groupe d'accompagnement de la future patinoire de Malley, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Mon collègue Xavier de Haller ayant dit en substance ce que je voulais dire, mon intervention sera plus courte.

Une fois n'est pas coutume, je crois que, dans ce Conseil, nous sommes tous d'accord sur les constats, sur le fait que nous sommes choqués, mais aussi agacés de la tournure des événements, de ce qui s'est passé avec cette manifestation. C'est en cela que la résolution proposée par notre collègue Klunge m'apparaît essentielle pour pouvoir mener un certain nombre d'investigations pour savoir ce qu'il en était de ces budgets, qui les a validés, à quel moment et pourquoi on ne les a pas respectés.

Il faudrait savoir aussi si, au-delà de la responsabilité de l'Etat et de la Commune, on aurait pu envisager de ne pas payer les honoraires de cette société, au fond, d'aller les chercher en responsabilité pour manquement à leurs obligations contractuelles, ce qui me semble la moindre des choses.

Le seul aspect dans ce débat qui m'a dérangé, et je tiens à le relever, c'est que, si j'étais d'accord avec certains des constats de M. Buclin, le lien qui a été fait par certains, et pas seulement ici, mais aussi sur les réseaux sociaux, entre cette manifestation et une forme de sport business, avec une critique du CIO et de la présence des fédérations sportives internationales à Lausanne, m'interpelle et me pose problème. On le sait, le fait d'avoir le CIO sur le territoire de notre Commune est un atout majeur et c'est quelque chose dont on doit se féliciter. C'est en tout cas le sentiment du groupe PLR. C'est important pour le rayonnement de notre ville, mais aussi pour le tourisme et pour le commerce. Le fait d'avoir ces fédérations sportives est essentiel, et c'est une joie pour nous tous d'avoir les Jeux olympiques de la jeunesse.

Simplement, ce qui se passe aujourd'hui doit nous servir d'avertissement, comme l'a dit Xavier de Haller. Malheureusement, ce n'est pas un avertissement sans frais, c'est un avertissement coûteux pour mieux gérer les projets, pour que la Municipalité, que l'on espère un peu plus équilibrée au cours de la prochaine législature, permette d'avoir une meilleure gestion de ces processus et éviter ce genre de bouillon, dont le lien qui a pu être fait avec le CIO et les fédérations internationales me paraît faux ; en effet, cela aurait pu arriver à n'importe quel autre type de manifestation – culturelle, par exemple, et pas forcément sportive –, ou avec des acteurs différents ; on poserait alors les mêmes questions ce soir. On doit donc vraiment se poser des questions en termes de processus et de procédures, et c'est le moment de les poser. Je vous invite donc à voter la résolution de notre collègue Klunge.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je préside la Commission de gestion. M. Hubler a donné le ton. Evidemment, je ne peux qu'emboîter le pas aux notes qu'il a susurrées. Alors, si vous acceptez la résolution, le méandre des questions et des réponses données m'incitent à penser, ce soir déjà, que la Commission de gestion est devant une tâche assez particulière. J'annonce la couleur : je me ferai fort de persuader mes collègues de la Commission de gestion qu'elle aura besoin de ressources extérieures, non financières, mais des appuis que nous devons aller chercher. Je crois que c'est dans les compétences et les possibilités de la Commission de gestion, lorsqu'elle est confrontée à un problème aussi délicat que celui-ci et qui a ébranlé tout un chacun, d'aller chercher des supports aux côtés des commissaires qui seront engagés.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Il me semble qu'on avait réussi jusqu'à maintenant à ne pas faire de cela une question de politique partisane ; je suis un peu déçu à cet égard avec quelques-unes des dernières interventions.

M. Klunge, qui est le dernier interpellateur, a passé comme « chat sur braises » ou comme « cheval fou sur glace » sur le fait qu'il y a un juriste au sein du comité de l'association. J'ai même lu ici et là qu'il était dans la présidence du comité de cette association. On verra si M. Klunge souhaite préciser sa pensée sur ce qu'apportent les juristes, peut-être en particulier les juristes libéraux-radicaux, dans la gestion de projets. Ce n'est pas une attaque, mais dire ce soir que la responsabilité serait uniquement d'un côté ou de l'autre est probablement une mauvaise grille d'analyse. Voilà ce que je souhaite dire à M. Klunge, qui se promet de grands avantages, pour les projets futurs, de l'arrivée de juristes à la Municipalité.

Pour M. Blanc, un rééquilibrage à la Municipalité doit apporter des améliorations dans la gestion des grands projets. Dans la droite ligne de ce que je viens de dire sur la composition de la présidence de cette association, il y a, semble-t-il, un président et un vice-président. J'aimerais savoir quel type de rééquilibrage il faudra au niveau cantonal, puisque le Canton était aussi partie prenante dans cette manifestation, pour que les projets auxquels le Canton participe soient mieux gérés. Là encore, c'est évidemment une question rhétorique et c'est pour démontrer, par l'absurde, que ce n'est pas en renvoyant à un parti ou à un autre la responsabilité exclusive du problème que nous nous sortirons de cette affaire.

Une interpellation a été déposée ce jour au Grand Conseil vaudois par le groupe socialiste. Je suppose – j'espère – que d'autres interpellations ont été déposées au Parlement cantonal par d'autres groupes. J'imagine que c'est le cas. Je m'adresse à M. Mathieu Blanc, qui est député au Grand Conseil : je souhaite qu'il fasse preuve de la même véhémence et du même courage dans ses déclarations devant le Grand Conseil sur ce sujet. Je le mets au défi de dire les mêmes choses sur la gestion des projets et sur les risques que l'on court dans les années à venir avec les grands projets qui viennent.

Encore une fois, cela ne se veut pas polémique. D'ailleurs, cela a été dit au départ par M. de Haller, et je poursuis parfaitement dans cette voie, il n'est pas utile de faire de la polémique sur ce sujet. Il faut établir les responsabilités – nous avons commencé le travail –, mais il faut surtout éviter de prendre des décisions hâtives. J'ai entendu avec satisfaction que la Municipalité n'avait pas pris de décision et qu'elle attendait d'en savoir plus sur certains éléments pour le faire. Il me semble que nous pouvons nous accorder là-dessus.

A titre personnel, voter la résolution du PLR sera un gage de ma bonne foi. Nous avons voté tout à l'heure celle de l'UDC, et il n'y a aucune raison de s'opposer à celle du PLR. Mais, encore une fois, ne cédon pas, en tout cas pas excessivement, à la tentation de faire de cette affaire une question de politique partisane, parce que, malheureusement, le dossier s'y prête assez peu, et je crois que c'est assez objectif.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – J'ai omis de remercier le municipal pour ses réponses tout à l'heure ; je le fais par cette prise de parole.

Je voulais rebondir sur la réponse à la question 5 de l'interpellation de M. Klunge et la question des invitations distribuées. Je fais le décompte par rapport au chiffre que le municipal nous a transmis, à savoir qu'il y a eu 12 000 spectateurs plus ou moins comptés, et 10 000 payants ; la Ville et le Canton auraient obtenu 200 invitations, et y a environ 150 fédérations sportives – je pense bien qu'ils ont eu une dizaine d'invitations aussi. J'aimerais savoir quelle est la différence d'invitations et d'entrées non payantes. J'aimerais également rebondir sur le prix des places VIP Or et Platine à 270 francs et 320 francs par personne. Si on ne parle pas de sport business, je ne le comprends pas. Je rejoins tout à fait les propos de M. Buclin à ce sujet.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis employé du Centre patronal, qui était un des sponsors de cette manifestation. J'aimerais rappeler à M. Buclin qu'il y a, d'une part, les organisateurs d'un spectacle, quel qu'il soit, avec les différentes responsabilités en chaîne qui peuvent exister, et dans lesquelles ne figurait pas le CIO. Les sponsors sont liés par des contrats de sponsoring, qui limitent leur responsabilité. Il ne s'agit pas de confondre les responsabilités claires et évidentes des uns et des autres.

Par rapport aux réponses qui nous ont été données par M. le municipal des Sports, il me semble encore important d'éclairer deux points – navré de prolonger ainsi le débat. Premièrement, je n'ai pas compris si le déficit annoncé d'un million tenait compte d'un éventuel prélèvement à venir ou déjà fait dans les montants à disposition pour atténuer l'impact de l'impôt sur les divertissements. Je n'ai pas compris si ce montant avait d'ores et déjà été déduit.

Deuxièmement, je n'ai pas non plus compris le lien entre les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 et les manifestations liées à la présence centenaire du CIO, puisqu'un certain nombre de décisions ont été prises avant le 31 juillet 2015 et d'autres ont été prises après. On ne voit pas comment, tout d'un coup, les deux choses se confondent. Enfin, il me semble important de rappeler qu'il devait bien y avoir une personne qui assumait la responsabilité opérationnelle ; pas une entreprise, mais une personne. Il me semble important de clarifier ces points, pas forcément ce soir, mais au sein de la Commission de gestion.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – On a eu deux manifestations qui ont fait pas mal de débats dans notre hémicycle, des manifestations sur glace, mais qui n'ont pas fait de pertes. Alors que cette troisième fois, avec cette manifestation, on se retrouve devant le fait accompli. Ceux qui assumeront en cas de problème, c'est l'Etat et la Commune de Lausanne. Tout d'un coup, on se lâche et on fait un déficit d'un million. Tous les Lausannois vont payer avec leurs impôts, vont remercier ceux qui ont été payés, ceux qui avaient payé 270 francs pour voir le spectacle, et j'espère qu'ils leur raconteront comme c'était bien. Merci, bonne soirée !

M. Jacques Pernet (PLR) : – Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais recentrer le débat, eu égard à la résolution présentée par notre collègue Klunge. Si j'ai bien compris les chiffres – je pense que M. le municipal pourra résumer un peu la chose –, le tout a coûté 2,2 millions pour 12 000 spectateurs, ce qui fait exactement 183 francs par spectateur.

Maintenant, sur ces 12 000 spectateurs, 6000 ont payé leur entrée et 6000 ont eu des invitations. La question pour la Commission de gestion sera de savoir comment ces 6000 invitations ont été distribuées. Est-ce en relation avec les 400 francs de cotisation ou des participants ? De plus, qui a fixé le prix des billets à 55 francs, qui est rebutant pour beaucoup de ménages avec des enfants, dont certains ne sont probablement pas venus, ce qui a diminué le nombre de visiteurs payants. Comment ce prix a-t-il été fixé, qui l'a fixé et pourquoi a-t-il été fixé à 55 francs ? Ce sont des questions à poser.

On a beaucoup parlé de l'avenir. Je dirais simplement que toute animation en ville est la bienvenue. Il convient, même si cela a été un échec, de continuer dans cette voie. Seulement, il faut en revoir la gouvernance pour qu'elle soit bien pensée. Je vous recommande de voter la résolution.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Non, monsieur Pernet, vous n'avez pas compris les chiffres. Je vous rassure, vous n'êtes pas le seul. Je crois qu'à peu près personne n'a compris les chiffres de cette manifestation ; vous n'êtes donc pas à blâmer.

Quant à M. Blanc, vous sous-entendez qu'on faisait le procès du CIO à Lausanne et des fédérations sportives. Je crois que le groupe socialiste sait ce que Lausanne doit au CIO et aux fédérations sportives en termes de rayonnement international et aussi d'emplois pour

notre Commune. Mais je crois que le CIO et la commémoration des 100 ans de sa présence à Lausanne méritaient mieux que la polémique de ce soir.

J'ai aussi entendu pas mal de spectateurs se plaindre de la scénographie, tout bêtement. La scénographie était surtout prévue pour les tentes VIP, mais les gens qui étaient dans le fond de la place ne voyaient pas grand-chose. La population lausannoise va éponger une partie de la dette par le biais des impôts. On ne va pas y couper, il ne faut pas se leurrer. Il y a des entreprises et des artisans qui ont travaillé sur ce projet et il faudra bien qu'ils paient les salaires. On doit donc assumer cette responsabilité morale ; j'espère qu'on ne sera pas les seuls. C'était un flop ! On va en tirer les leçons. On aura le temps d'en discuter lorsque la Commission de gestion se penchera sur le sujet, mais, pour ce soir, je crois qu'on peut s'arrêter ici.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'aimerais juste regretter les propos de M. Hildbrand, qui a été assez strict sur le sponsoring en disant qu'il y avait des contrats de sponsoring, qu'on donne des sous et on obtient des places et des billets gratuits pour les VIP. Je trouve que ce n'est pas très responsable et très libéral, dans le sens de la responsabilité du terme, de soutenir le fait qu'un sponsor donne et, après, il s'en lave les mains. D'ailleurs, son patron, M. Reymond, dit dans *La Liberté* : « Pour nous, c'est une affaire bouclée. Le Centre patronal n'a pas été sollicité pour une rallonge après les représentations. Le contrat de sponsoring a été respecté. Nous avons octroyé un certain montant et nous avons eu droit à des places pour nos invités VIP et nos 300 employés. »

L'affaire est dans le sac. Bref, on achète des places et après, on s'en lave complètement les mains. Mais qui éponge ? Le Canton et la Commune. Je trouve cela un peu arrogant.

Revenons à la résolution. Il fut une époque où il y avait une commission parlementaire pour les Docks, qui n'était pas tout à fait légale. On a eu non seulement des documents, mais on a en plus interviewé plein de gens. Je ne sais pas ce qu'il en est ressorti exactement, mais beaucoup de papier, beaucoup d'auditions. Il était très difficile de faire la synthèse. Ce qu'il faudrait en plus, comme l'a dit M. Henchoz, c'est des ressources, non pas financières, mais des ressources humaines, un souci de transparence et des explications, avec une ouverture totale, ce qui n'est pas tout à fait le rôle de la Commission de gestion, il faut bien le dire. Je ne suis pas sûr que son pouvoir d'investigation soit aussi large, mais si la Municipalité ouvrait grandement ses portes, cela permettrait d'aboutir à quelque chose de sérieux, dans un délai raisonnable, et avec des efforts limités à nos capacités.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – J'ai été interpellé par M. Gaillard. Je ferai donc quelques bribes de réponse. Je précise d'abord à M. Mivelaz qu'évidemment, les termes ne sont jamais très faciles à utiliser. Quand on dit la gauche, est-ce qu'on parlait de la majorité de cet hémicycle ? Non, je parlais de l'extrême gauche qui, effectivement, remet systématiquement en cause la présence des fédérations sportives et du CIO à Lausanne ; mais je n'accuse en rien le Parti socialiste ni les Verts à ce sujet. En revanche, je regrette la position de l'extrême gauche sur ce sujet, et c'est une différence majeure entre vous et vos alliés d'extrême gauche.

Monsieur Gaillard, je tiens à vous dire que, justement, le ton que le PLR a adopté ce soir n'est pas celui de la polémique, ne vous en déplaise, même si vous essayez de nous donner des leçons à ce sujet. Vous auriez pu écouter ce qu'a dit le chef de groupe du Parti socialiste cet après-midi, au Grand Conseil, qui était très différent du ton que nous avons adopté aujourd'hui. La critique a été verte et très agressive vis-à-vis de M. Leuba, avec des termes que je ne reproduirai pas, mais qui n'avaient rien à voir avec ceux que nous avons pu avoir aujourd'hui vis-à-vis de M. Vuilleumier. On aurait sans doute pu trouver des choses à dire, mais on ne l'a pas fait, parce qu'on estime qu'il y avait, sans doute, une responsabilité à différents niveaux. On a en particulier cité les défauts de l'entreprise qui a été mandatée. Il y a des problèmes dans la gestion opérationnelle, et sans doute aussi dans l'administration qu'il faudrait revoir. On veut éviter des problèmes à l'avenir.

C'est toujours piquant de constater que, sur les succès, il semble que la majorité en est le seul géniteur et puis, pour les échecs, il faut savoir effectivement partager entre tous les partis de cet hémicycle. De ce point de vue, j'estime que nous avons la volonté, avec cette résolution, de trouver des réponses et d'éviter d'agresser, comme l'a fait cet après-midi le Parti socialiste au Grand Conseil. Donc, vos leçons, monsieur Gaillard, je vous prie de les garder. A ce sujet, nous rappellerons au Grand Conseil ce qu'il faut rappeler au Grand Conseil pour que les choses aillent également mieux au niveau de la gestion de l'Etat.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je me demande si la suite de la discussion de ce soir va apporter des précisions ou des réponses utiles. Je vous propose donc une motion d'ordre pour arrêter le débat et passer directement au vote de la résolution.

Le président : – Avant, je tiens à vous renseigner sur le fait qu'il n'y a plus que deux personnes : M. l'interpellateur et M. Gaillard, qui vient de presser sur le bouton et le municipal. Si je commence un processus de motion d'ordre, cela risque d'être plus long. Je le fais, puisque c'est réglementaire, mais si c'est pour gagner du temps, ce sera raté.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je relève le défi et je renonce.

Le président : – Merci de votre sagesse.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je prends acte des engagements de M. Blanc. Je prends note du fait que, sauf si je suis mal informé, son parti n'a pas déposé d'interpellation au Grand Conseil aujourd'hui. Cela donne aussi un signal sur la volonté de faire la lumière ou non sur cette affaire. Nous avons interpellé tous les groupes de ce Conseil, mais je garde volontiers mes leçons pour moi si elles sont suivies d'effets. Encore une fois, je prends acte des propos de M. Hildbrand et je me réjouis de l'entendre au Grand Conseil la semaine prochaine, ou lors d'une prochaine séance.

M. Henri Klunge (PLR) : – Tout d'abord, monsieur Gaillard, je vous rassure, je ne voulais pas du tout cliver le débat. Je me suis juste essayé à l'art de la boutade et je vois que je dois encore m'entraîner un peu ; j'en prends note. Dans les réponses à mes questions, j'ai entendu la liste assez longue de prestations offertes par la Municipalité. Je me demandais si une manifestation comme le Red Bull Crashed Ice, par exemple, avait pu profiter d'autant de prestations. Est-ce habituel d'offrir autant de prestations ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Encore quelques mots sur la dernière question de M. Klunge. Il n'y a pas eu de subvention de la Ville pour le Red Bull Crashed Ice. Cela avait été dit à l'époque. Comme c'était une organisation commerciale, il y avait eu beaucoup moins de gratuité que dans la manifestation qui nous occupe ce soir.

Concernant les statuts, monsieur Clerc, ils sont tout à fait standard et répondaient au but de la manifestation. Ils sont tout à fait accessibles. Je répète à M. Stauber que, comme tous les statuts que je connais, quel que soit le but de l'association, il y a toujours un article qui dit que les membres n'engagent pas leurs biens personnels, mais que seuls les biens de l'association sont en jeu.

J'aimerais encore dire un mot par rapport à l'intervention de M. de Haller. Je comprends bien que la manifestation Champions, qui présente une situation financière telle que celle-ci, est une manifestation de trop. Il faut absolument éviter qu'il y ait de telles manifestations à nouveau. Heureusement, l'immense majorité, voire la totalité – sauf celle-ci – des manifestations organisées notamment dans le domaine sportif, et aussi dans le domaine culturel, a un cadre financier, avec un certain nombre de normes. Je prends l'exemple de Gymnastrada, avec pas loin de 25 millions de budget ; les comptes ont finalement permis de rendre 800 000 francs à la Ville. Autre exemple, le Lausanne Marathon : il y a dix ans, il avait 350 000 francs de dettes ; aujourd'hui, nous sommes à zéro, fort heureusement. C'est aussi ce qui est demandé à une Municipalité, et les manifestations sont gérées de manière très professionnelle.

Quant à la subvention du CIGM dont on a parlé tout à l'heure, vous avez déjà anticipé la baisse de cette subvention. En effet, si le budget 2015 prévoyait une subvention d'un peu moins de 2 millions, qui permet le cas échéant un transfert de subvention, dans le budget 2016, on a tenu compte du fait que vous avez voté cette situation, puisque le budget a été ramené à quelque 1,7 million. Comme je l'ai dit, la Municipalité se réserve le droit, après analyse des factures, de se retourner contre l'un ou l'autre, ou de demander une diminution de certaines factures.

Par rapport au sponsoring et aux places, tous les contrats de sponsoring que j'ai vu dans le cadre de manifestations, notamment de celle-ci, comprennent que l'on donne de l'argent – et c'est souvent des montants importants – et le sponsor obtient un certain nombre de places pour ses clients ou ses membres, mais sans aucune mesure avec le montant qui est donné. Concernant ce million, c'est bien sûr de l'argent. Si le moitié-moitié est appliqué, c'est la part lausannoise. L'impôt sur les divertissements sur le crédit-cadre sera mis en déduction de la part lausannoise et ne sera pas mis dans le panier de la mariée avec le Canton.

Quant aux Jeux olympiques de la jeunesse 2020, je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. Hildbrand. La volonté était que, dans le cadre du centième anniversaire du CIO à Lausanne, et dans le cadre de la désignation de Lausanne pour l'organisation de ces jeux, soit organisée une manifestation populaire pour célébrer cela. Merci à M. Pernet d'avoir eu un mot d'espoir. C'est vrai que cette manifestation s'est mal terminée au niveau financier. Nous en avons débattu largement ce soir. Mais il faut prendre leçon de cet événement pour continuer, soit sur le plan culturel, soit sur le plan sportif, à animer cette ville.

La discussion est close.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « 'Champions !' Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion tous les documents relatifs à la manifestation 'Champions !', dans le but que toute la lumière soit faite sur le déficit annoncé d'un million de francs et cela avant la fin de la législature. »

Le président : – Mesdames et messieurs, vous êtes les véritables champions de l'endurance dans les débats ! Je vous souhaite un bon retour et je lève la séance.

La séance est levée à 22 h 45.

Annexe

Liste des membres du Conseil communal 2011-2016

Mise à jour : 20 janvier 2016



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Longeraie 7 1006 Lausanne	021 635 17 17	079 350 09 66 021 601 26 25	021 635 17 19 021 616 32 15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58.38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. de la Chablière 35 1004 Lausanne		078 872 59 19 021 646 56 26		eddy.ansermet@bluewin.ch	PLR
AUBERT Éliane	Directrice école sup. santé	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne	021 557 07 50	078 634 12 67 021 311 73 35	021 557 07 60	eliane.aubert@vd.ch elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur EPFL en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 653 64 45	079 513 94 72 021 648 07 89	021 653 21 28	valery.beaud@gmail.com	V
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079 862 32 73 021 323 98 74		sybergmann@hotmail.com	V
BETTSCHEART-NARBEL Florence	Avocate Féd. Romande des Consommateurs	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BLANC Mathieu	Avocat	Ch. de la Fauvette 4 1012 Lausanne	021 863 63 00	079 488 53 41		mathieu.blanc@waiderywyss.com	PLR
BONNARD Claude	Chimiste Coll. sci. EPFL	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021 693 06 01	076 372 75 14 021 312 75 14		claudie.bonnard@citycable.ch	V
BOVET Laurianne	Enseignante spécialisée	Rue du Vallon 2 1005 Lausanne		021 311 07 61		laurianne.bovet@bluewin.ch	G
BRAYER Vincent	Professeur Metteur en scène	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Aïx-Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
BUCLIN Hadrien	Assistant UNIL	Ch. du Reposoir 9 1007 Lausanne		078 610 81 15		hadrien.buclin@unil.ch	G
BÜRGIN Daniel	Ingénieur informaticien	Rue St-Roch 30 1004 Lausanne	021 633 16 71	021 312 30 92		dbu@edenpics.com	UDC
CACHIN Jean-François		Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Juriste Avocat-stagiaire	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66 021 312 25 27		ma.carrel@bluewin.ch	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne		079 442 16 45 021 646 80 59		jean-marie.chautems@bluewin.ch	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021 310 66 18	078 802 08 72 021 624 67 85	021 310 66 01	muriel.chenaux@unia.ch muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 127 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55	021 652 83 75	jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant en droit	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		christe@udc-vaud.ch	UDC
CLERC Georges-André	Informaticien breveté	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne	021 316 02 48	079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	UDC
CORBOZ Denis	Musicien Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne		079 276 30 06 021 601 42 26		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021 312 06 76	079 609 53 38 021 601 16 15	021 320 06 97	magalicausaz@gmail.com	G
de HALLER Xavier	Avocat	Case postale 6852 1002 Lausanne		079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne- Françoise	Retraîtée	Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Doctorant FNS	Rue du Nord 2 1005 Lausanne	021 557 40 41	077 471 96 01		johann.dupuis@yahoo.fr	G
ÉVÉQUOZ Séverine	Ingénieure en gestion de la nature HES	Av. de la Dôle 14 1005 Lausanne	022 388 54 93	076 383 52 36 021 311 11 94	022 388 55 20	severine.evequoz@lausanne-cc.org	V
FALLER Olivier	Musicien	Av. du Léman 16 1005 Lausanne		078 722 19 35 021 323 02 52		ofaller@bluewin.ch	SOC
FELLI Romain	Chercheur université de Genève	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	ASP / Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	UDC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
GAILLARD Benoît	Collaborateur personnel (État de VD)	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021 646 11 41	079 606 20 25 021 646 11 41	021 648 64 89	a.geb@romandie.com	V
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 00	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@cspd.ch	PLR
GENOUD Alice	Étudiante Asst. projets	Av. Verdeil 1B 1005 Lausanne	021 341 41 10	078 801 24 57 021 311 03 34		alicegenoud@hotmail.com genoud@equiterre.ch	V
GRABER Nicole	Architecte Paysagiste	Av. de l'Avant-Poste 21 1005 Lausanne	021 963 64 45	078 823 87 00 021 711 18 67		nicole.graber@gmail.com	V
GRAF Albert	Huissier courrier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021 315 72 26	079 204 81 80 021 652 50 16		albert.graf@bluewin.ch albert.graf@lausanne.ch	UDC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079 345 68 78	079 345 68 78		claudе.grin@gmail.com	V
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. assurances indépendant	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne		079 964 27 39		pahidbrand@hotmail.com	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	G
HUGUENET François	Conseiller en communication	FTC Comm. - Dapples 54 1006 Lausanne	021 614 77 76	079 455 82 31 021 601 25 48		francois.huguenet@ftc.ch	V
ICHTERS Anne-Lise	Retraitée	Case postale 113 1000 Lausanne 12		076 367 77 23		a.ichters@bluewin.ch	PLR
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01 021 544 80 42		henri@klunge.ch	PLR

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
KNECHT Evelyne	Comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	079 604 08 14			evelyne@popvaud.ch	G
KNECHT Myrèle	Assistante sociale	Ch. de Maillefer 123 1018 Lausanne	021 342 03 39	079 639 00 20 021 648 64 31		myrelek@citycable.ch myrele.knecht@psb.admin.ch	SOC
LAPIQUE Gaëlle	Chargée de projet ONG	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	031 307 22 48	078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	V
LENOIR Philippe	Délégué à la propreté du domaine public	Ch. du Village 15 1012 Lausanne	021 315 52 72	079 330 09 18		philippe.lenoir@lausanne.ch philippe.lenoir@bluewin.ch	PLR
LITZISTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue des Crêtes 2A 1018 Lausanne	022 329 99 29	021 311 55 79		litzistorf@equiterre.ch	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97	021 652 63 97	francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluewin.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne		079 210 76 45 021 320 20 02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MEYLAN Jean	Retraité du service public	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne		078 646 02 09 021 544 75 58		jean.meylan@lausanne-cc.org	SOC
MEYSTRE Gilles	Président de GastroVaud	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne	021 320 80 21	079 204 52 15 021 624 88 13	021 320 60 86	gilles.meystre@gastrovaud.ch gilles.meystre@gmail.com	PLR
MICHAUD GIGON Sophie	Membre de la direction de Pro Natura	Av. du Grey 3 1004 Lausanne		077 434 64 08 021 601 27 33		somichaud@gmx.ch sophie.michaud@pronatura.ch	V
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MORENO Maurice	Contrôleur interne	Ch. des Bancelis 8 1004 Lausanne		079 691 36 21		mauricemoreno@bluewin.ch	UDC
MOSCHENI Fabrice		Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne	021 619 06 75	079 658 49 24		moscheni@udc-vaud.ch fmoscheni@yahoo.fr	UDC
MOTTIER Vincent	MSP	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	024 424 12 12	079 833 73 78 021 601 16 15	024 424 12 13	vincentmottier@bluewin.ch	G



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste retraitée	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021 320 25 81		emmuller@bluewin.ch	V
NEUMANN Sarah	Secrétaire générale HETSR	Quartier de la Violette 1 1018 Lausanne	021 557 41 60	079 664 65 67		sarah.neumann@bluewin.ch	SOC
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021 315 62 15	079 959 37 28 021 648 74 04		nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	V
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 731 00 51	079 448 61 46 021 647 47 35		oberson@udc-vaud.ch	UDC
OPPIKOFER Pierre-Yves	Syndicaliste	Av. des Boveresses 76 1010 Lausanne	021 648 19 35	078 712 75 13 021 646 00 63	021 648 19 37	oppikofer@ssp-vpod.ch	G
OSTERMANN Roland	Retraité	Rte de Praz-Gilliard 15 1000 Lausanne 26		021 784 15 23		ostermann@bluewin.ch	V
PAIN Johan	Conducteur tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	G
PAYOT David	Travailleur social	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne	021 320 53 93	078 647 12 86 021 646 28 70		david.payot@lausanne-cc.org	G
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpnet@hotellerive.ch	PLR
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 16 91	078 603 08 58 021 546 33 52		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Formateur diplômé Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021 652 90 62	021 652 90 22	021 652 90 76	bpicard@bluewin.ch	PLR
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical retraité	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne		079 212 16 13 021 646 25 08		michel.pitton@formatyp.ch blaisemichel.pitton@bluewin.ch	SOC
PORCHET Léonore	Historienne de l'art	Av. Louis-Vulliemin 26 1005 Lausanne		079 350 67 43		leonore.porchet@verts-vd.ch	V
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	l.-de-Montlieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021 316 42 12	021 652 96 04	021 316 42 72	jresplesn@citycable.ch	G
ROCH Karine	Géologue	Ch. de Montelly 33 1007 Lausanne	021 624 26 51	079 283 32 50		karine.roch@citycable.ch	V
ROSSI Vincent	Ing. EPFL - analyse environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88	021 693 91 96	vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@quantis-intl.com	V

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
RUIZ VAZQUEZ Francisco		Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076 516 56 34 021 312 17 24		frruiz@bluewin.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 683 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	UDC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My		Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
UNAL Ismail	Chauffeur	Av. Gratta-Paille 20 1018 Lausanne	021 648 53 53	079 433 80 58 021 647 93 70	021 647 93 70	iunal@msn.com	G
VELASCO Maria	Conseillère sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021 692 21 16	021 329 09 08	021 692 21 15	maria.velasco@unil.ch	V
VOIBLET Claude-Alain		Av. Vallombreuse 52 1004 Lausanne	021 806 32 90	079 251 22 06	021 806 32 91	voiblet@udc.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		voutat.m@bluewin.ch marlenevoutat@yahoo.fr	G
WILD Diane	Biologiste Key Account Manager	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78 021 351 42 04	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Av. Louis-Ruchonnet 19 1003 Lausanne	021 320 11 11	079 602 06 06		stephane.wyssa@plri.ch	PLR
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021 215 37 18	079 356 55 03 021 646 05 15		anna.zurcher@bluewin.ch	SOC



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Président : M. Philippe **Mivelaz**

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Alvarez Henry Caroline | 16. Marti Manuela |
| 2. Brayer Vincent | 17. Martin Pedro |
| 3. Chautems Jean-Marie | 18. Meylan Jean |
| 4. Chenaux Mesnier Muriel | 19. Mivelaz Philippe |
| 5. Corboz Denis | 20. Neumann Sarah |
| 6. Decollogny Anne-Françoise | 21. Philippo Roland |
| 7. Faller Olivier | 22. Pitton Blaise Michel |
| 8. Felli Romain | 23. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 9. Gaillard Benoît | 24. Ruiz Vazquez Francisco |
| 10. Gazzola Gianfranco | 25. Salzmann Yvan |
| 11. Joosten Robert | 26. Schneider Gianni-John |
| 12. Kessler Sébastien | 27. Thambipillai Namasivayam |
| 13. Knecht Myrèle | 28. Tran-Nhu Thanh-My |
| 14. Mach André | 29. Zürcher Anna |
| 15. Marly Gianna | |

2. GROUPE PLR

Les Libéraux-Radicaux

(24 membres)

Président : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Henchoz Jean-Daniel |
| 2. Aubert Éliane | 14. Hildbrand Pierre-Antoine |
| 3. Bettschart-Narbel Florence | 15. Ichters Anne-Lise |
| 4. Blanc Mathieu | 16. Klunge Henri |
| 5. Briod Alix-Olivier | 17. Lenoir Philippe |
| 6. Cachin Jean-François | 18. Longchamp Françoise |
| 7. Calame Maurice | 19. Meystre Gilles |
| 8. Carrel Matthieu | 20. Pernet Jacques |
| 9. de Haller Xavier | 21. Picard Bertrand |
| 10. de Meuron Thérèse | 22. Tripet Nicolas |
| 11. Gaudard Guy | 23. Wild Diane |
| 12. Gendre Jean-Pascal | 24. Wyssa Stéphane |



3. GROUPE 'LES VERTS'

(20 membres)

Présidence : M^{me} Séverine **Évéquo**z et M. Valéry **Beaud**

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Beaud Valéry | 11. Lapique Gaëlle |
| 2. Bergmann Sylvianne | 12. Litzistorf Spina Natacha |
| 3. Bonnard Claude | 13. Michaud Gigon Sophie |
| 4. Dubas Daniel | 14. Müller Elisabeth |
| 5. Évéquo z Séverine | 15. Nsengimana Nkiko |
| 6. Gebhardt André | 16. Ostermann Roland |
| 7. Genoud Alice | 17. Porchet Léonore |
| 8. Graber Nicole | 18. Roch Karine |
| 9. Grin Claude Nicole | 19. Rossi Vincent |
| 10. Huguenet François | 20. Velasco Maria |

4. GROUPE UDC

Union Démocratique du Centre

(14 membres)

Présidente : M^{me} Sandrine **Schlienger**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 8. Graf Albert |
| 2. Bürgin Daniel | 9. Moreno Maurice |
| 3. Chollet Jean-Luc | 10. Moscheni Fabrice |
| 4. Christe Valentin | 11. Oberson Pierre |
| 5. Clerc Georges-André | 12. Schlienger Sandrine |
| 6. Ducommun Philippe | 13. Stauber Philipp |
| 7. Fracheboud Cédric | 14. Voiblet Claude-Alain |

5. GROUPE 'LA GAUCHE'

POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants

(13 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Bovet Laurianne | 8. Oppikofer Pierre-Yves |
| 2. Buclin Hadrien | 9. Pain Johan |
| 3. Crausaz Mottier Magali | 10. Payot David |
| 4. Dupuis Johann | 11. Resplendino Janine |
| 5. Hubler Alain | 12. Unal Ismail |
| 6. Knecht Evelyne | 13. Voutat Marlène |
| 7. Mottier Vincent | |



BUREAU DU CONSEIL 2015-2016

Président : M. Yvan **Salzmann** (Socialiste)
1^{er} vice-président : M. Philippe **Ducommun** (UDC)
2^e vice-présidente : M^{me} Marlène **Voutat** (La Gauche)
Scrutateurs : M. Henri **Klunge** (Libéral-Radical)
M. André **Gebhardt** (Les Verts)
Scrutateur suppléant : M. Jacques-Étienne **Rastorfer** (Socialiste)
Scrutatrice suppléante : M^{me} Nicole **Graber** (Les Verts)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M. Frédéric **Tétaz**
Tél. : 021 315 21 01
Télécopie : 021 315 20 02
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

Assistante administrative : M^{me} Dominique **Monbaron**
Tél. : 021 315 21 03
Télécopie : 021 315 20 07
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Secrétaires (gestion électronique de documents) : M^{me} Brigitte **Paillard**
Tél. : 021 315 21 06
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M^{me} Corinne **Zoss**
Tél. : 021 315 21 06
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil : M^{me} Patricia **Pacheco Delacoste**
Tél. : 021 315 28 27
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

Bureau électoral général :

Président : M. Yvan **Salzmann** (Socialiste),
président du Conseil

Membres : M. Henri **Klunge** (Libéral-Radical), scrutateur
M. André **Gebhardt** (Les Verts), scrutateur

Secrétaire: M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

Vice-président : M. Philippe **Ducommun** (UDC),
1^{er} vice-président du Conseil



COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2011 pour la législature 2011-2016)

GESTION

Membres :

1. Eddy **Ansermet**, libéral-radical
2. Florence **Bettschart-Narbel**, libéral-radical
3. Maurice **Calame**, libéral-radical
4. Jean-Luc **Chollet**, UDC, *2^e vice-président*
5. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
6. Gianfranco **Gazzola**, socialiste, *1^{er} vice-président*
7. Nicole **Graber**, Les Verts
8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts
9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical, *président*
10. Alain **Hubler**, La Gauche
11. Gianna **Marly**, socialiste
12. Roland **Ostermann**, Les Verts
13. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
14. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
15. Claude-Alain **Voiblet**, UDC

Secrétariat :

p.a. Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

FINANCES

Membres :

1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts, *1^{re} vice-présidente*
2. Claude **Bonnard**, Les Verts
3. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
4. Valentin **Christe**, UDC
5. Georges-André **Clerc**, UDC
6. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
7. Séverine **Évéquoz**, Les Verts
8. Benoît **Gaillard**, socialiste
9. Pierre-Antoine **Hildbrand**, libéral-radical
10. Françoise **Longchamp**, libérale-radical, *2^e vice-présidente*
11. André **Mach**, socialiste
12. Philippe **Mivelaz**, socialiste
13. Pierre-Yves **Oppikofer**, La Gauche, *président*
14. David **Payot**, La Gauche
15. Roland **Philippoz**, socialiste

Secrétariat :

p.a. Service financier
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne



PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
 2. Xavier **de Haller**, libéral-radical
 3. André **Gebhardt**, Les Verts
 4. Anne-Lise **Ichters**, libérale-radical, *2^e vice-présidente*
 5. Henri **Klunge**, libéral-radical,
 6. Johan **Pain**, La Gauche, *1^{er} vice-président*
 7. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste
 8. Sandrine **Schlienger**, UDC
 9. Maria **Velasco**, Les Verts, *présidente*
 10. Anna **Zürcher**, socialiste

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
 2. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
 3. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
 4. Jean **Meylan**, socialiste
 5. Pierre **Oberson**, UDC
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Cédric **Fracheboud**, UDC
 4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 5. David **Payot**, La Gauche

Secrétariat : p.a. Service financier
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Éliane **Aubert**, libérale-radical
 2. Valéry **Beaud**, Les Verts, *président*
 3. Alix-Olivier **Briod**, libéral-radical
 4. Jean-Luc **Chollet**, UDC
 5. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
 6. Romain **Felli**, socialiste
 7. Robert **Joosten**, socialiste
 8. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts
 9. Jean **Meylan**, socialiste
 10. Gilles **Meystre**, libéral-radical, *1^{er} vice-président*
 11. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
 12. Fabrice **Moscheni**, UDC
 13. Johan **Pain**, La Gauche, *2^e vice-président*
 14. Marlène **Voutat**, La Gauche
 15. Diane **Wild**, libérale-radical

Secrétariat : p.a. Service du développement de la ville et communication
Escaliers du Marché 2, case postale 6904, 1002 Lausanne